

Appel à projets — *live@CIRMMT* 2023-2024

Le CIRMMT invite les étudiant-e-s et les chercheur-e-s créateur-ric-e-s à proposer des œuvres ou des projets de concert pour la série *live@CIRMMT* 2023-2024.

Bien que nous soyons particulièrement ouverts aux propositions de nos membres, nous accueillerons les propositions d'ancien-ne-s membres, de toutes les institutions affiliées et autres. Les projets doivent toutefois mettre en valeur la recherche artistique et les créations développées ou reliées à la mission du CIRMMT. Toutes les pratiques artistiques et esthétiques musicales sont les bienvenues : musique mixte, musique électroacoustique, vidéomusique, art performatif, installation, etc.

Pour les projets retenus, le CIRMMT s'engage à fournir :

- la salle de concert;
- l'équipe technique;
- l'équipement technique (audio et vidéo);
- la promotion de l'évènement.

Si d'autres frais sont nécessaires à la réalisation de votre projet (musicien-ne-s engagé-e-s, location d'instruments, partitions, etc.), une **demande de budget supplémentaire** (modèle joint) doit être envoyée avec votre proposition. Le CIRMMT examinera toutes les demandes, mais ne peut garantir aucune contribution financière supplémentaire.

Veillez noter les considérations importantes suivantes :

- Les candidat-e-s principaux et les affilié-e-s du CIRMMT ne reçoivent normalement pas de cachets artistiques, car la participation à *live@CIRMMT* est considérée comme une contribution de recherche à la communauté du CIRMMT.
- Si des interprètes doivent être engagés, le CIRMMT peut payer jusqu'à un maximum de 460 \$ par musicien-ne, ce qui comprend le temps de répétition et la performance. Les noms et coordonnées de tous les interprètes à payer doivent être fournis dès que possible, si ce n'est pas dans la proposition initiale.
- Le CIRMMT peut couvrir la location de matériel spécial, mais pas l'achat de matériel qui sera conservé par le demandeur après le concert.
- Tout budget global supérieur à 1 500 \$ peut nécessiter une discussion plus approfondie.

Lors de l'acceptation finale de votre proposition dans le cadre d'un concert, vous recevrez un accord formel.

Comment soumettre une demande :

1) Votre proposition devra **inclure un seul PDF avec les éléments qui suivent** :

- le titre ainsi qu'une courte description du projet (max 400 mots), incluant une note quant à la pertinence de l'œuvre en lien à la communauté artistique du CIRMMT, la durée et l'instrumentation de l'œuvre (le cas échéant);
- une courte biographie des artiste(s) (max. 250 mots chacune), incluant vos coordonnées;
- le nom du ou des interprètes, ou artistes suggérés;
- une fiche technique détaillée;

2) Complétez une **demande de budget supplémentaire**, si nécessaire (voir feuille de calcul Excel).

3) Remplissez le **formulaire MS** : <https://forms.office.com/r/MAgibBZsYr>

**Nous vous recommandons de remplir la proposition et la demande de budget avant de remplir le formulaire.*

4) Envoyez le PDF et le budget proposé à info@cirmmt.org en indiquant l'objet suivant : « *live@CIRMMT* 2023-2024 submission proposal ».

Date limite pour soumettre un projet : 12 décembre 2022, à 16h00.

Le processus de sélection:

Les propositions seront sélectionnées par le comité artistique du CIRMMT selon les critères suivants :

- originalité du projet;
- représentation des différentes pratiques artistiques du CIRMMT;
- faisabilité technique et financière de la proposition (audio, vidéo, instrumentation, etc.);
- qualité du matériel d'appui.

Notez que les propositions peuvent être acceptées intégralement ou partiellement, à la discrétion du comité artistique.

Merci et au plaisir de vous entendre!